



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, **Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**, que, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti; que toutes personnes dont le noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 30<sup>e</sup> jour de janvier deux mille dix-neuf.

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière